



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 15 avril 2022

SUD éducation gagne l'indemnité REP/REP+ pour les AED !

Le Conseil d'État a rendu le 12 avril 2022 sa décision dans la procédure engagée par SUD éducation il y a un peu plus d'un an en ordonnant au premier ministre l'attribution de l'indemnité REP/REP+ aux Assistant·es d'éducation (AED, AP et APS). SUD éducation a mis en œuvre tous ses moyens syndicaux pour en finir avec cette inégalité de traitement entre les personnels qui travaillent en éducation prioritaire. Le premier ministre dispose à présent d'un délai de six mois pour ordonner l'attribution des l'indemnité REP/REP + à tous les personnels AED qui travaillent en éducation prioritaire.

Cette décision montre que l'action syndicale de SUD éducation mène à des victoires pour les personnels, et en particulier pour les personnels les plus précaires. SUD éducation a mené une campagne de sensibilisation auprès des AED qui avaient demandé le versement de l'indemnité, puis SUD éducation a porté cette demande auprès du premier ministre et a contesté son refus devant la plus haute juridiction, le Conseil d'État.

SUD éducation est un syndicat efficace et combatif. Cette victoire en appelle d'autres et est un point d'appui important pour les procédures, toujours en cours, engagées par les AESH afin d'obtenir elles-eux aussi le droit au versement de cette prime.

SUD éducation appelle les AED à se syndiquer massivement à SUD éducation pour défendre leurs droits et en gagner de nouveaux et à se rapprocher des syndicats SUD éducation de leur département pour s'assurer que la décision du Conseil d'État soit bien effective sur leur bulletins de paye d'ici le mois d'octobre. Malheureusement, la décision n'est pas rétroactive.

Après la CDIsation et l'attribution de l'indemnité REP/REP+, il faut gagner :

- **de véritables augmentations de salaire,**
- **un vrai statut de la Fonction publique,**
- **de meilleures conditions d'emploi et de travail (en finir avec les recrutements locaux par les chefs d'établissement, une vraie formation...**

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org

